

## Le temps des vraies décisions

Deux réalités d'actualités parmi quelques autres...

2009, ... puis 2010 : des prix de marchés totalement déprimés et sans perspectives lisibles sur le court terme. Erreur, il y a une perspective d'ici Noël 2010 : le prélèvement de 20% sur les soutiens, fruit d'un arbitrage politique scandaleux qui, au risque d'une grave crise économique et sociale, se verra inapplicable.

Poncho, ... : toutes les conditions sont réunies pour que ce traitement de semences innovant et attendu soit autorisé et puisse s'ajouter au Cruiser au bénéfice de la filière maïsicole. Mais pas d'arbitrage, par défaut de courage politique. Erreur, il y a le courage de la non-décision, laissant les maïsiculteurs confrontés à un monopole de fait et les privant d'un outil de productivité et de compétitivité.

Si l'agriculture est aussi stratégique que se plaît à le répéter le Ministre de l'Agriculture, ... : alors le temps des vraies décisions est venu.

## Le chiffre du mois

70 %, c'est la baisse annoncée du volume alloué à l'irrigation sur certains bassins ! une nouvelle contrainte technique et économique potentielle mais inacceptable et donc source de nombreuses actions syndicales de refus en cours et à venir.

## Marchés

### Retour en force de l'Argentine?

Le rapport USDA du mois de février n'a apporté que peu de modifications au bilan mondial maïs, en augmentant toutefois la consommation à près de 810 MT. Du côté de la production, le rapport corrige significativement le niveau de production argentine à 17,2 MT (15 MT en Janvier), contre à peine 13 MT l'an passé. Ces estimations pourraient encore être revues prochainement à la hausse.

### De 19 à 21 MT selon le ministère argentin.

En effet, cette projection de l'USDA semble encore largement en deçà des estimations communiquées ces derniers jours par les autorités argentines. La dernière en date provient du ministère de l'agriculture qui anticipe une récolte comprise entre 19 et 21 MT. Cette estimation est supérieure à l'évaluation réalisée par la Bolsa de Cereales qui s'élève à 18,4 MT. Quoi qu'il en soit, la tendance semble claire. Une reprise des surfaces en maïs, certes semées tardivement, est à la source des divergences encore récentes dans les estimations de production. Qui plus est, les conditions climatiques ont été extrêmement favorables au cycle de la culture, la majorité des productions étant jugées "bon à excellent". Le rendement moyen dépasserait selon la Bolsa, les 80 q/ha. L'Argentine, quasi absente du marché l'an passé, faute de production, devrait ainsi se repositionner sur la scène internationale.

### B Brésil et Argentine : quelles disponibilités à l'export ?

Plus largement, les deux poids lourds de l'agriculture sud américaine devraient voir leur disponible exportable progresser, essentiellement sous l'effet de l'Argentine. Selon les chiffres de l'USDA de ce mois-ci, ces deux pays pourraient exporter 19 MT de maïs contre 16 MT l'an passé. En tenant compte d'une nouvelle augmentation de la production argentine, ce dernier pourrait passer au-delà des 22 MT. L'Amérique du Sud reprendrait ainsi certainement des parts de marchés aux Etats-Unis sur plusieurs destinations. On pourrait ainsi se rapprocher des performances de la campagne 2007/2008.

Cette augmentation de disponibilités pourrait peser sur les prix mondiaux du maïs. C'est du moins ce qui s'est passé au lendemain de la communication du Ministère.

### Une démarche de dernière minute du Gouvernement français

Le Gouvernement français, sous la pression de la situation du marché et des organisations professionnelles, est intervenu le lundi 22 février 2010 en Conseil des Ministres Européens afin d'obtenir des mesures d'assainissement du marché des céréales. Cette démarche est faite alors même que les dernières évolutions de la PAC valident l'érosion des mécanismes de régulation tels que l'intervention. Lors de cette réunion plusieurs positions convergentes se sont exprimées en faveur de systèmes de régulation des marchés maïs dans le cadre de la PAC post 2013. Aucune mesure concrète n'est pour l'instant imaginée pour gérer la situation de crise actuelle.

Le nouveau Commissaire à l'Agriculture, M. Dacian Cioloș s'est par ailleurs exprimé sur l'importance de disposer de mesures activables rapidement en cas de difficultés sur les marchés sans pour autant que ces outils fonctionnent chaque année.

Néanmoins, les cours mondiaux, et tout particulièrement les cours US devront rester attractifs pour les farmers américains, afin d'atteindre la sole maïs nécessaire à la demande de la future campagne. Les semaines qui se profilent s'annoncent donc déterminantes pour la définition des bilans de la campagne 2010/2011.

## États généraux du sanitaire

### Un fond de mutualisation bientôt créé

Le fond de mutualisation sanitaire et environnemental sera prochainement créé dans la loi de modernisation agricole. Il devrait permettre de couvrir toute dépense relative à la lutte sanitaire en production végétale et animale, voire d'indemniser les agriculteurs « victimes » d'incidents environnementaux. L'ensemble des dispositifs à mettre en place pour faire fonctionner et gérer ce futur fonds est un des enjeux des États généraux du sanitaire, lancés le 19 janvier par le Ministre de l'agriculture et qui se déroulent jusqu'en avril. Pendant trois mois, professionnels, scientifiques et experts travaillent de concert à l'évaluation des menaces sanitaires et dressent le bilan de l'organisation sanitaire française actuelle. L'objectif est d'aboutir à des propositions pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires et de leurs conséquences économiques et de proposer un mode de gouvernance, de gestion et de financement

adapté. Sur les quatre groupes de travail mis en place, deux nous concernent directement :

- Santé des végétaux (groupe 3)
- Financement et mutualisation (groupe 4)

### L'expertise de la filière reconnue

Fort de son expertise à travers le dossier Diabrotica, l'AGPM participe avec ORAMA à ces groupes (3 et 4).

Le mécanisme de solidarité mis en place par la filière maïs pour indemniser les producteurs soumis à la lutte obligatoire contre le ravageur Diabrotica pourrait bien tracer certains contours du dispositif à venir.

Basée sur une CVO prélevée sur les doses de semences de maïs, la mise en place de ce dispositif a permis d'assurer par ailleurs la participation financière de l'État, à parité avec la caisse de solidarité professionnelle. En effet, sans la mise en place de cette caisse professionnelle, l'État aurait pu interrompre tout accompagnement financier des producteurs de maïs touchés par Diabrotica dès 2009 en application de la loi sur le développement des territoires ruraux. Au vu de l'importance des captures de Diabrotica pendant l'été, la constitution en 2009 de cette caisse, mais également les règles du jeu de sa gestion et ses limites (1€/dose/an), permettent donc une expérimentation « grandeur nature » très instructive pour le dossier du Fonds Sanitaire pour les grandes cultures. En effet, dans le cadre de ce fonds, la part professionnelle d'un tel financement pourrait être ramenée à 35 %, le complément étant assuré par des crédits publics (État et UE). Orama participe donc aux travaux des États Généraux du Sanitaire avec l'objectif d'optimiser le fonctionnement et les retours attendus de ce type de dispositif pour les grandes cultures, tout en veillant à ce que l'État ne procède pas à un transfert de ses responsabilités, et donc financier, sur la profession !

### OGM

#### Le deuxième avis du HCB

Le Haut Conseil des Biotechnologies a publié son deuxième avis trois jours avant Noël. Un avis politiquement et idéologiquement correct, pour justifier la clause de sauvegarde française interdisant la culture du maïs OGM MON 810. Alors que l'ensemble de la presse s'est contenté de reprendre la conclusion - indiquant que le maïs MON 810 présentait plus d'inconvénients que d'avantages - la lecture de l'avis montre une certaine divergence entre le Comité Scientifique (CS) et le Comité Économique, Éthique et Social (CEES). Le CS a confirmé ce que nous savions déjà : il n'y a aucun élément nouveau susceptible de remettre en cause les avis positifs des agences officielles françaises et européennes.

De son côté le CEES n'a pas hésité à fustiger la monoculture du maïs en l'accusant de tous les maux environnementaux ! D'autres arguments avancés tels que la coexistence et l'impact sur les filières non OGM concernent en fait les OGM en général et non l'événement MON 810 dont il était question. Bref, comme nous pouvions le craindre, l'analyse du CEES est entachée d'idéo-

logie et son avis n'est ni éthique, ni économique et encore moins social. Pourtant, à l'exception d'Orama qui a réagi dès le lendemain par un communiqué de presse, la profession a été bien silencieuse.

#### À quand le renouvellement du MON 810 au niveau européen ?

Le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, semble vouloir s'atteler à l'autorisation du MON 810 et à celle de la pomme de terre Amflora. Compte tenu des avis rendus par l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (l'EFSA), rien ne s'y oppose en effet. Les six pays ayant activé la clause de sauvegarde à l'encontre du maïs Bt sont en effet peu susceptibles de former une majorité qualifiée. Mais pour ménager les États membres et sortir de ces inextricables dossiers, la commission cherche une solution qui permettrait aux pays de refuser la culture des OGM sur leur territoire par des justifications de nature socio-économique et non plus scientifique. Une solution qui irait vers plus de subsidiarité et donc de risque de distorsion de concurrence entre les agriculteurs européens.

### Photovoltaïque

#### Un tarif de rachat enfin arrêté ?

Les panneaux solaires photovoltaïques permettent de produire de l'électricité directement à partir de l'énergie radiative du soleil. Afin de soutenir cette production, les Pouvoirs Publics ont défini des tarifs de rachat de cette électricité dans un arrêté datant de 2006.

Mais l'industrie photovoltaïque et les investisseurs français sont ballottés depuis plusieurs mois par les péripéties de la publication du nouvel arrêté devant régir le tarif de rachat de cette source d'électricité renouvelable. En effet, les tarifs définis dans l'arrêté de 2006 arrivaient à expiration fin 2009 et les nouvelles conditions d'achat, en baisse par rapport aux précédentes, n'ont fait l'objet d'un nouveau texte que début janvier 2010. Ces décalages ont généré une incertitude juridique pour les investissements mais aussi un emballement dans les demandes de contrats depuis le mois de novembre 2009, avec des dizaines de milliers de dossiers déposés.

Pour gérer les effets d'aubaine, le gouvernement a décidé de faire appliquer rétroactivement les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> novembre 2009. La profession agricole s'est élevée contre cette situation et a obtenu que les pouvoirs publics reconnaissent le rôle du secteur agricole dans la production d'énergies renouvelables.

Ainsi, dans un communiqué du 18 février 2010, l'État précise que les dossiers agricoles déposés avant le 11 janvier 2010 et portant sur des installations photovoltaïques de moins de 250 kWc pourront, sous certaines conditions, bénéficier des tarifs de l'arrêté de 2006.

La profession agricole se félicite de cette annonce mais souhaite également que le nouveau tarif applicable aux bâtiments agricoles soit relevé.

### ● L'AGPM PARTICIPE AU FORUM DES IDÉES NEUVES SUR L'EAU

Présidé par Erik Orsenna, qui était intervenu à l'occasion de l'Assemblée Générale des irrigants de France en septembre dernier, le Forum des idées Neuves sur l'Eau est une initiative de la Lyonnaise des eaux. Son objectif est de proposer de nouvelles pratiques et de nouvelles stratégies tenant compte du réchauffement climatique et des attentes des utilisateurs de l'eau. Ce groupe de réflexion composé d'experts, de scientifiques et de professionnels se réunira chaque semaine entre février et mars 2010. Christophe Terrain interviendra lors de la séance du mercredi 24 février en qualité de Président de l'AGPM et Président de la Commission Eau irrigation de la FNSEA. Le fruit de ces travaux sera diffusé sur le site : [ideesneuvesurleau.net](http://ideesneuvesurleau.net).

### ● FRANCE : VOLATILITÉ...DES STOCKS

Dans son dernier communiqué, FranceAgriMer revêt significativement les stocks français de maïs à la hausse. Ces derniers passent ainsi de 2 MT au mois de janvier à presque 2,7 MT en février. Plusieurs explications sont à l'origine de cet écart : une revalorisation de la collecte de 0,3 MT, une baisse des exportations vers l'UE de 0,3 MT et une augmentation de 0,1 MT des importations. Le stock de report atteindrait ainsi le niveau le plus élevé depuis la campagne 1997/98.

### ● MYCOTOXINES : LA COMMISSION PRÉSENTE SES AXES DE TRAVAIL

À l'occasion du dernier forum sur les fusario-toxines qui s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, le représentant de la DG Sanco a indiqué qu'il pourrait être amené à statuer cette année sur une éventuelle réglementation sur les mycotoxines T2 et HT2. Sur l'alimentation animale, des discussions devraient être menées pour voir si les mesures actuelles prévues dans la recommandation sont jugées suffisantes ou si un passage vers un régime juridique plus strict est nécessaire. L'AGPM, en lien avec ses partenaires de la filière maïsicole française et européenne sera vigilante dans les mois à venir sur les discussions menées sur le dossier.

### BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

#### Ressources et utilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2010

ONIC — 1 000 T	situation au 01/01/10	situation au 01/01/09	100 = 01/01/09
Stocks collect. agréés	5 827,7	5 938,7	98,1
Collecte	10 305,4	9 952,3	103,5
Importations*	190,3	160,3	118,7
Amidonnerie	927,0	966,0	96,0
Semoulerie	176,0	171,0	102,9
Exportations*	3 115,5	2 420,7	128,7
Dt UE	3 016,2	2 242,0	134,5
pays tiers	99,3	178,7	55,6

\*chiffres au 01/12

#### Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1<sup>er</sup> janvier 2010

ONIC - 1 000 T	situation au 01/01/10	situation au 01/01/09	100 = 01/01/09
Blé tendre	2 676,8	2 858,9	93,6
Orge	769,5	835,1	92,1
Maïs	1 402,5	1 640,8	85,4
Autres céréales	396,3	340,9	116,2
TOTAL	5 245,1	5 675,7	92,4

### PRIX DU MAÏS FRANÇAIS

Prix de marché base juillet	JANVIER 2010		JANVIER 2009	
	Euro/T		Euro/T	
Rendu Bordeaux	127,37	124,75	102,18	100
Départ Eure-et-Loir	115,12	115,25	100,00	100
Majorations mensuelles	6,04	5,64	93,00	100